

A l'attention des Usagers,

La société VALBARA exploite la déchèterie localisée 2 chemin juillet - 71390 GRANGES.

Une convention établie entre VALBARA et Grand Chalon Agglomération définit les conditions de prise en charge des déchets des habitants de la commune de Saint Désert collectés sur la déchèterie de Granges.

La déchèterie est donc accessible aux habitants de la commune de Saint Désert qui sont définis par les personnes suivantes (les "Usagers" ou l'"Usager") selon les conditions d'accès décrites ci-après :

- particuliers de la commune de Saint Désert, avec exclusivement des VL pour un apport limité à 50 kg / passage. L'accès au fourgons ou remorques agricoles est interdit.

Afin d'améliorer la gestion de l'accès à la déchèterie aux seuls Usagers et dans l'intérêt du service, VALBARA a installé une barrière d'accès asservie à un lecteur de badge.

Les badges sont établis nominativement par foyer de résidents, leur paramétrage nécessite le recueil des informations suivantes justifiant de la qualité d'Usager et de son accessibilité à la déchèterie :

- Nom et prénom du demandeur,
- adresse de résidence (n°, rue, CP et localité).

Pour la dotation, nous vous demandons de compléter le formulaire en page 2 et de présenter à l'agent de déchèterie :

- ***un justificatif de domicile (facture eau, électricité, attestation assurance, ...)*** ;
- ***un justificatif d'identité (CNI, permis, passeport).***

Tout autre moyen de transmission de ces justificatifs étant exclu et ne sera pas traité par VALBARA.

A l'issue de cette procédure, le badge vous sera ultérieurement remis physiquement sur présentation à l'agent de la déchèterie.

N.B. / En cas de perte ou de vol de ce badge :

- nous vous demandons de bien vouloir nous en informer dans les meilleurs délais (afin de désactiver le badge) aux coordonnées téléphoniques suivantes : +33 (0)3 85 47 93 88.
- pour le renouvellement du badge, un nouveau formulaire de création de badge devra être renseigné dans les mêmes conditions susvisées, et il sera facturé à l'usager un forfait de 10 € au titre du renouvellement du badge.

FORMULAIRE DE CREATION DE BADGE D'ACCÈS

à compléter, dater et signer par le demandeur du Badge

<u>NOM :</u>	
<u>PRÉNOM :</u>	
<u>ADRESSE</u>	
<u>CODE POSTAL :</u>	
<u>VILLE :</u>	

Pour la création du badge, il sera vous est demandé de ***présenter*** à l'agent de déchèterie les documents suivants :

- un justificatif de domicile (facture eau, électricité, attestation assurance, ...)
- un justificatif d'identité (CNI, permis, passeport).

Je soussigné,, atteste de l'exactitude des informations précitées permettant l'établissement d'un badge d'accès nominatif à la déchèterie de Granges.

Date :

Signature :

CADRE RESERVE A VALBARA

<u>Date de renseignement du formulaire</u>	<u>Date de remise du badge</u>	<u>Contrôle conformité de la demande :</u>	<u>Saisie du badge réalisée par :</u>

CADRE RELATIF A LA CRÉATION DES BADGES D'ACCÈS A LA DÉCHÈTERIE DE GRANGES POUR LES USAGERS

La société VALBARA est une SASU immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Lyon sous le numéro SIREN 804 840 742.

La déchèterie est accessible aux habitants de la commune de Saint Désert qui sont définis par les personnes suivantes (les "Usagers" ou l'"Usager") selon les conditions d'accès décrites ci-après :

- particuliers de la commune de Saint Désert, avec exclusivement des VL pour un apport limité à 50 kg / passage. L'accès au fourgons ou remorques agricoles est interdit.

Afin d'améliorer la gestion de l'accès à la déchèterie aux seuls Usagers et dans l'intérêt du service, VALBARA a installé une barrière d'accès asservie à un lecteur de badge.

Les badges sont établis nominativement par foyer de résidents, leur paramétrage nécessite le recueil des informations suivantes justifiant de la qualité d'Usager et de son accessibilité à la déchèterie :

En matière de traitement des données personnelles, les données recueillies dans le présent cadre sont traitées en lien avec l'exécution du Marché et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (le "RGPD").

Le régime applicable en matière de traitement des données personnelles a été défini sous instruction de VALBARA, soit :

- Les données à caractère personnel traitées sont (les "Données") :
 - Nom et prénom de l'Usager ;
 - Adresse de résidence (n°, rue, CP et localité) ;

Ces justificatifs ne feront en aucun cas l'objet d'un traitement informatisé, d'une photographie, de reprographie ou de tous autres moyens de nature à en assurer la conservation par VALBARA.
- Le responsable de traitement des Données est VALBARA.
- La nature des opérations réalisées : le recensement, enregistrement et stockage des Données dans un fichier informatisé par VALBARA constituant une base de données créée spécifiquement à la demande et pour le compte de Grand Chalon Agglomération dans le cadre du Marché ;
- La finalité du traitement : contrôler et gérer l'accès de la déchèterie aux seuls Usagers ;
- La base de licéité du traitement : intérêt légitime de VALBARA ;
- Les catégories de personnes concernées : les Usagers qui sont les habitants de Saint-Désert ;
- Catégories de destinataires : services gestionnaires internes de VALBARA affectés à ces traitements ;
- Durée de traitement des Données : pendant la durée d'accès à la déchèterie par les habitants de saint-Désert ;

- *Durée de conservation des Données* : Les noms et adresses des usagers sont conservés pour toute la durée du traitement, sinon, elles seront effacées après **3 ans sans passage sur la déchèterie** Les données de passage sont conservées pendant **3 ans à compter des dates de passage** .

A l'égard de vos Données, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage) en adressant votre demande à rvd.donnees-personnelles@veolia.com, et VALBARA vous répondra au nom et pour le compte de Grand Chalon Agglomération”.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

La société VALBARA

Jean-Michel GUILLOT
Directeur Unité Opérationnelle
Pôle de Valorisation de Granges

